

2022-0975  
2022-03-04

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

PURSUIT<sup>MD</sup> 70 DG HERBICIDE

POUR LES CULTURES DE SOYA

USAGE AGRICOLE

GRANULES SOLUBLES

NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

GARANTIE : imazéthapyr - 70%

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

NO. D'HOMOLOGATION 24271      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 214 g par paquet

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT  
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,  
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1(800)454-2673

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

©BASF Canada Inc., 1996

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS POUR LES HUMAINS OU LES ANIMAUX.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.

ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Irritant pour les yeux.

Peut provoquer une irritation de la peau.

Utiliser dans un endroit bien aéré.

Ne pas toucher les sachets solubles avec des gants mouillés.

Ne pas ouvrir les sachets solubles. Entreposer dans un endroit sec.

Se protéger de la poussière et des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque anti-poussière et des gants résistants aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes;

Prendre une douche immédiatement après le travail.

Entreposer et laver séparément tous les vêtements de protection.

Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, masque) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.

Laver les vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau.

Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

## **PREMIERS SOINS**

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Administrer un traitement symptomatique.

## **ÉLIMINATION**

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, des produits destinés à la consommation humaine ou animale et des fertilisants. Garder tout produit non utilisé dans son contenant d'origine bien fermé. Garder au sec en tout temps. Protéger de la pluie. Éviter le gel.

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## MODE D'EMPLOI

### CULTURES : SOYA

### GÉNÉRALITÉS

PURSUIT 70 DG est un herbicide sélectif utilisé dans le traitement des cultures de soya. On peut appliquer le produit soit en traitement de pré-plantation hâtive, par incorporation en pré-plantation, de prélevée, de post-levée hâtive. La méthode d'application choisie dépend du nombre de variétés de mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement de pré-plantation hâtive et de prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en post-levée hâtive, l'herbicide PURSUIT 70 DG est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

Appliquer seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation ou d'activités humaines (maisons, chalets, écoles et aires de loisirs) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des paramètres de fonctionnement du pulvérisateur.

### Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole

**NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser de gouttelettes de calibre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** pulvériser par voie aérienne.

### Zones tampons

L'ARLA exige le respect des zones tampons spécifiées dans le tableau ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, d'un habitat terrestre vulnérable (comme des prairies, des forêts, des brise-vents, des terres à bois, des haies, des grands pâturages libres, des zones riveraines ou des zones arbustives), d'un

habitat d'eau douce vulnérable (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides).

| Méthode d'application  | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection de : |                   |
|------------------------|---------|---|-------------------|
|                        |         | Habitat d'eau douce                                     | Habitat terrestre |
| Pulvérisateur agricole | Soya    | 1   | 1                 |

En cas d'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive).

## HUMIDITÉ REQUISE

Comme pour tous les sols traités aux herbicides, il faut de l'humidité lors des traitements de prélevée par l'herbicide PURSUIT 70 DG, de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Les traitements de pré-plantation hâtive ont pour avantage de laisser à l'agriculteur plus de temps pour assurer l'humidification adéquate du sol pour le but d'activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs ont tout intérêt à considérer cette technique, de préférence s'ils font une application en surface du produit.

## ROTATION DES CULTURES

Seuls le soya, le haricot blanc, le haricot rouge, le maïs de grande culture, les pois de conserverie, l'orge de printemps, le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être semés au cours de la saison qui suit une application de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Le blé d'hiver peut être semé dans la même saison, mais 120 jours après la dernière application de l'herbicide PURSUIT 70 DG sur les cultures de soya. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver tout autre culture.

## TAUX D'APPLICATION

Appliquer 75 - 100 g de matière active (m.a.) dans 100 à 400 litres d'eau à l'hectare.  
Pour l'application en pré-plantation hâtive, utiliser 100 g de matière active (m.a.) seulement.  
Pour l'application par incorporation en pré-plantation n'utiliser que 75 g de matière active (m.a.) seulement.

Un paquet traite 2 hectares au taux de 75 g de matière active (m.a.)  
Un paquet traite 1,5 hectares au taux de 100 g de matière active (m.a.)

## TRAITEMENT DE PRÉPLANTATION HÂTIVE

Le traitement de pré-plantation hâtive permet d'appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG jusqu'à 30 jours avant de semer le soya, dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. En utilisant cette technique, on peut employer l'herbicide PURSUIT 70 DG seul pour une application en surface.

Après l'application, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le sol avant de l'ensemencer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur sans quoi on assisterait à une dilution de l'herbicide et de ce fait, à une perte de son pouvoir désherbant. NE PAS labourer après l'application.

Pendant la saison de l'application, seul le soya peut être semé dans des champs préparés de la sorte.

On peut par la suite avoir recours à un autre de l'herbicide approuvé pour la protection du soya, en suivant les directives et en respectant les précautions indiquées sur l'étiquette, pour supprimer les mauvaises herbes qui n'apparaîtraient pas dans la rubrique L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG UTILISÉ SEUL.

**TAUX :** Pour le traitement de pré-plantation hâtive, appliquer 100 g de matière active (m.a.) dans 100 à 400 litres d'eau à l'hectare. Un paquet traite 1,5 hectares au taux de 100 g de matière active (m.a.)

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES

### APPLICATION AVANT L'APPARITION DES MAUVAISES HERBES

Appliqué seul, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprimera

|   |                         |  |                  |
|---|-------------------------|--|------------------|
| <u>Les mauvaises<br/>herbes à<br/>feuilles larges :</u> | chénopode blanc         | <u>Les<br/>graminées<br/>annuelles :</u> | sétaire verte    |
|   | amarante à racine rouge |  | sétaire glauque  |
|   | renouée                 |  | panic capillaire |
|   | renouée persicaire      |  | échinochloa      |
|   | moutarde des champs     |  | pied-de-coq      |
|   | abutilon*               |  |                  |
| petite herbe à poux                                     |                         |  |                  |

En outre, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprime partiellement contre les herbes suivantes, réduisant leur pouvoir de concurrence dans la culture :

morelle noire de l'Est

panic millet

## APPLICATION APRÈS L'APPARITION DES MAUVAISES HERBES

Le traitement de pré-plantation hâtive fait avec l'herbicide PURSUIT 70 DG (soit avant le semis du soya et avant l'apparition de la deuxième vraie feuille des mauvaises herbes) supprimera :

Les mauvaises  
herbes à feuilles  
larges :

amarante à racine rouge  
lampourde glouteron\*  
moutarde des champs  
abutilon\*  
morelle noire de l'Est

Les graminées  
annuelles :

sétaire verte  
sétaire glauque

\* Certains plants de lampourde glouteron et d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.

En outre, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprime partiellement contre les herbes suivantes, réduisant leur pouvoir de concurrence dans la culture:

renouée liseron  
chénopode blanc  
herbe à poux

échinochloa pied-de-coq  
panic millet

**REMARQUE : Pour des traitements de pré-plantation hâtive sur des mauvaises herbes sorties du sol, ON DOIT AJOUTER 0,25% (v/v) d'UN AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE (AGRAL<sup>MD</sup> 90 ou AG-SURF<sup>MD</sup>) à la solution de pulvérisation, c'est-à-dire 2,5 L d'agent tensio-actif pour 1 000 L de solution de pulvérisation. Des solutions d'engrais 10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0 AJOUTÉES à la solution de pulvérisation à raison de 2 L/hectare accélèrent la destruction des mauvaises herbes.**

## DIRECTIVES DE PRÉPARATION DU MÉLANGE : L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. À l'aide d'un récipient gradué, mesurer la quantité requise de l'herbicide PURSUIT 70 DG et l'ajouter à l'eau tout en agitant la solution de pulvérisation. Puis, remplir le réservoir d'eau à ras bord.

## TRAITEMENT EN PRÉPLANTATION HÂTIVE MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR SUPPRIMER UNE GAMME PLUS ÉTENDUE DE MAUVAISES HERBES

Dans le cas des champs où poussent des mauvaises herbes autres que celles énumérées à la section L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL, il se peut qu'un mélange en réservoir soit nécessaire pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes.

Pour l'application en pré-plantation seulement, on peut mélanger l'herbicide PURSUIT 70 DG avec ROUNDUP<sup>MD</sup> pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les limites énoncées sur l'étiquette de ROUNDUP.

Le produit choisi pour le mélange dépendra des mauvaises herbes à supprimer. Consulter l'étiquette des produits pour mélange en réservoir afin de déterminer lequel ou lesquels des produits assurera ou assureront la suppression des mauvaises herbes particulières se trouvant dans le champ.

### **DIRECTIVES DE PRÉPARATION : Mélange en réservoir**

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. Ajouter la quantité requise de l'herbicide PURSUIT 70 DG et s'assurer que le mélange est homogène. Dans un autre récipient gradué, mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise de ROUNDUP à ajouter et l'ajouter au mélange tout en agitant la solution de pulvérisation. Remplir le réservoir d'eau à ras bord.

### **TRAITEMENT PAR INCORPORATION EN PRÉ-PLANTATION**

L'incorporation doit être faite afin que l'herbicide PURSUIT 70 DG soit distribué d'une façon égale sur les 5 premiers centimètres de la surface du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur opéré à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le second passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 ou 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm qu'une herse ou une herse rotative suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG en traitement par incorporation en pré-plantation deux années de suite. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-plantation.

### **TAUX D'APPLICATION**

Appliquer 75 g de matière active (m.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare.  
Un paquet traite 2 hectares au taux de 75 g de matière active.

### **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES**

Appliqué seul, l'herbicide PURSUIT 70 DG maîtrisera:

Les mauvaises  
herbes à feuilles  
larges :

chénopode blanc\*\*  
amarante à racine rouge  
abutilon\*  
moutarde des champs  
morelle noire de l'Est

Les graminées  
annuelles :

sétaire verte  
sétaire glauque

En outre, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprime partiellement contre les herbes suivantes, réduisant leur pouvoir de concurrence dans la culture :

petite herbe à poux\*\*

panic millet  
échinochloa pied-de-coq\*\*

- \* Certains plants d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.
- \*\* Le mélange en réservoir est recommandé lorsque le champ est reconnu pour avoir été infesté sérieusement avec ces espèces.

### **TRAITEMENT D'INCORPORATION EN PRÉ-PLANTATION MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR SUPPRIMER UNE GAMME PLUS ÉTENDUE DE MAUVAISES HERBES**

Pour les champs contenant beaucoup de chénopode blanc, de petite herbe à poux et (ou) d'échinochloa pied-de-coq, ou encore d'autres espèces non mentionnées dans la section L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL, le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes.

On peut mélanger l'herbicide PURSUIT 70 DG, en réservoir, avec SENCOR<sup>MD</sup>/LEXONE<sup>MD</sup>, TREFLAN<sup>MD</sup>/ RIVAL<sup>MD</sup>/ TRIFLURALIN<sup>MD</sup> ou EDGE<sup>MD</sup> pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les limites énoncées sur les étiquettes TREFLAN/RIVAL/TRIFLURALIN ou EDGE. Pour SENCOR/LEXONE, procéder selon le tableau suivant :

| TEXTURE DU SOL <sup>2</sup>  | TAUX D'APPLICATION <sup>1</sup> |              |
|--|---------------------------------|--------------|
|  | SENCOR 75 DF<br>g/ha            | LEXONE 75 DF |
| Moyenne<br>(loam, loam limoneux, limon, argile sableuse,<br>loam sablo-argileux) | 750                             | 540          |
| Fine<br>(argile limoneuse, loam limono-argileux,<br>argile et loam argileux)     | 750                             | 640          |

<sup>1</sup> Consulter l'étiquette pour connaître l'information spécifique au mélange en réservoir concernant les RECOMMANDATIONS, les RESTRICTIONS et les PRÉCAUTIONS s'appliquant à l'application du produit.

<sup>2</sup> Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière (sable terreux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols contenant moins de 2% de matière organique.

Le choix du produit pour le mélange dépendra des mauvaises herbes à supprimer. Consulter l'étiquette des produits pour mélange en réservoir afin de déterminer lequel ou lesquels assurera ou assureront la suppression des mauvaises herbes particulières se trouvant dans le champ.

## **DIRECTIVES DE PRÉPARATION DU MÉLANGE : L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL**

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. Ajouter la quantité de sachets solubles de l'herbicide PURSUIT 70 DG tout en agitant la solution de pulvérisation. Puis, remplir le réservoir d'eau à ras bord.

## **DIRECTIVES DE PRÉPARATION : Mélange en réservoir**

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. Ajouter la quantité requise de l'herbicide PURSUIT 70 DG et s'assurer que le mélange est homogène. Mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise de SENCOR/LEXONE, TREFLAN/RIVAL/TRIFLURALIN ou EDGE à ajouter et l'ajouter au mélange tout en agitant la solution de pulvérisation. Remplir le réservoir d'eau à ras bord.

## **TRAITEMENT EN PRÉ-LEVÉE**

Le traitement en prélevée par l'herbicide PURSUIT 70 DG est effectué avant la levée des cultures et l'apparition des mauvaises herbes. Pour obtenir des résultats optimums, il faut assurer l'humidité adéquate du sol. On considère adéquate l'humidité qui atteindrait une profondeur de 5 cm. Si le sol n'a pas reçu l'humidité suffisante sept à dix jours après l'application de l'herbicide, on recommande de procéder à un léger sarclage entre les rangs de façon à supprimer toute mauvaise herbe qui aurait pu échapper au traitement.

## **TAUX**

Appliquer 75 - 100 g de matière active (m.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare.  
Un paquet traite 2 hectares au taux de 75 g de matière active (m.a.)  
Un paquet traite 1,5 hectares au taux de 100 g de matière active (m.a.)

## **SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES**

Appliqué seul, l'herbicide PURSUIT 70 DG maîtrisera:

Les mauvaises  
herbes à feuilles  
larges :

chénopode blanc  
amarante à racine rouge  
renouée  
renouée persicaire\*  
moutarde des champs  
abutilon\*\*  
petite herbe à poux\*  
morelle noire de l'Est

Les  
graminées  
annuelles :

sétaire verte  
sétaire glauque  
panic capillaire\*  
échinochloa  
pied-de-coq\*

En outre, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprime partiellement contre les herbes suivantes, réduisant leur pouvoir de concurrence dans la culture :

panic millet

- \* Le mélange en réservoir et/ou le taux le plus élevé sur l'étiquette est recommandé lorsque le champ est reconnu pour avoir été infesté sérieusement avec ces espèces.
- \*\* Certains plants d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.

#### **DIRECTIVES DE PRÉPARATION DU MÉLANGE : L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL**

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. Ajouter la quantité requise de sachets solubles de l'herbicide PURSUIT 70 DG tout en agitant la solution de pulvérisation et s'assurer que le mélange est homogène. Puis, remplir le réservoir d'eau à ras bord.

#### **TRAITEMENT EN PRÉ-LEVÉE MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR SUPPRIMER UNE GAMME PLUS ÉTENDUE DE MAUVAISES HERBES**

Pour les champs contenant beaucoup de petite herbe à poux, d'abutilon, d'échinochloa pied-de-coq, ou encore d'autres espèces non mentionnées dans la section L'HERBICIDE PURSUIT 70 DG SEUL, le mélange en réservoir peut être nécessaire afin de supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes.

On peut mélanger l'herbicide PURSUIT 70 DG, en réservoir, avec LOROX/AFOLAN/LINURON ou SENCOR/LEXONE pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. Se conformer aux taux d'application, suivre les recommandations et observer les précautions et les limites énoncées sur les étiquettes LOROX/AFOLAN/LINURON et SENCOR/LEXONE.

Le choix du produit pour le mélange dépendra des mauvaises herbes à supprimer. Consulter l'étiquette des produits pour mélange en réservoir afin de déterminer lequel ou lesquels assurera ou assureront la suppression des mauvaises herbes particulières se trouvant dans le champ.

#### **DIRECTIVES DE PRÉPARATION : Mélanges en réservoir**

Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié ou aux trois quarts d'eau. Ajouter quantité requise de sachets solubles de l'herbicide PURSUIT 70 DG et l'ajouter au mélange tout en agitant la solution de pulvérisation et s'assurer que le mélange soit homogène. Mesurer à l'aide d'un récipient gradué la quantité requise de LOROX/AFOLAN/LINURON ou de SENCOR/LEXONE à ajouter et s'assurer que le mélange est homogène. Remplir le réservoir d'eau à ras bord.

## TRAITEMENT EN POST-LEVÉE HÂTIVE

On peut appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG en post-levée hâtive, soit tôt après la levée et avant l'apparition de la 2<sup>e</sup> feuille vraie des mauvaises herbes. **L'ajout d'un agent tensio-actif non ionique (AGRAL 90 et un fertilisant liquide ou AG-SURF et un fertilisant liquide) est essentiel pour l'application en post-levée car il favorise l'absorption du produit par les mauvaises herbes et l'activité herbicide s'en trouve accrue.** Il faut éviter l'application si la culture subit des agressions de toutes sortes. Il se peut que le traitement en post-levée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les noeuds, mais n'entraîne pas une baisse du rendement.

### TAUX

Appliquer 75 - 100 g de matière active (m.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare.

Un paquet traite 2 hectares au taux de 75 g de matière active (m.a.)

Un paquet traite 1,5 hectares au taux de 100 g de matière active (m.a.)

## SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES ET DES GRAMINÉES ANNUELLES

Le traitement en post-levée hâtive avec l'herbicide PURSUIT 70 DG appliqué AVANT l'apparition de la deuxième vraie feuille des mauvaises herbes supprimera:

|   |   |  |   |
|---|---|--|---|
| <u>Les mauvaises<br/>herbes à feuilles<br/>larges :</u> | amarante à racine rouge<br>abutilon*<br>moutarde des champs<br>lampourde glouteron*/**<br>morelle noire de l'Est<br>herbe à poux**<br>renouée liseron | <u>Les<br/>graminées<br/>annuelles :</u> | sétaire verte<br>sétaire glauque<br>panic capillaire*<br>échinochloa pied-de-coq* |
|---|---|--|---|

En outre, l'herbicide PURSUIT 70 DG supprime partiellement contre les herbes suivantes, réduisant leur pouvoir de concurrence dans la culture:

|   |                    |                                      |                                    |
|---|--------------------|--------------------------------------|------------------------------------|
| <u>Les mauvaises<br/>herbes à feuilles<br/>larges :</u> | chénopode blanc    | <u>Les graminées<br/>annuelles :</u> | digitaire sanguine<br>panic millet |
| <u>Les mauvaises<br/>herbes vivaces :</u>               | souchet comestible |                                      |                                    |

\* Certains plants de lampourde glouteron et d'abutilon germent plus profondément dans le sol et émergent tard, pouvant donc échapper au traitement.

\*\* Le taux le plus élevé sur l'étiquette est recommandé lorsque le champ est reconnu pour avoir été infesté sérieusement avec ces espèces.

**REMARQUE : Pour des traitements en post-levée, ON DOIT AJOUTER 0,25% (v/v) d'UN AGENT TENSIO-ACTIF NON IONIQUE (AGRAL 90 ou AG-SURF) à la solution de pulvérisation, c'est-à-dire 2,5 L d'agent tensio-actif pour 1000 L de solution de pulvérisation. Des solutions d'engrais 10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0, lesquelles DOIVENT ÊTRE AJOUTÉES à la solution de pulvérisation à raison de 2 L/hectare, accélèrent la destruction des mauvaises herbes.**

## AVERTISSEMENTS

SEULS le soya, le haricot blanc, le haricot rouge, le maïs de grande culture, les pois de conserverie, l'orge de printemps, le blé de printemps et le blé d'hiver peuvent être semés au cours de la saison qui suit une application de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Le blé d'hiver devrait être semé plus de 120 jours après la dernière application de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Effectuer un essai biologique en plein champ (un essai en bande cultivé jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

NE PAS abuser de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Une application surabondante pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit des agressions de toutes sortes.

Il faut laisser écouler 100 jours après la dernière application de l'herbicide PURSUIT 70 DG avant d'entreprendre la récolte du soya.

ATTENTION : Ne pas faire paître les cultures traitées, ni les récolter pour le foin; les études ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.

NE PAS laisser la pulvérisation dériver et contaminer d'autres cultures.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG PLUS D'UNE FOIS dans la saison.

NE PAS mélanger en réservoir l'herbicide PURSUIT 70 DG avec d'autres herbicides d'application en post-levée car cela pourrait entraîner une diminution de la suppression des mauvaises herbes.

Les traitements en prélevée nécessitent de l'humidité pour activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises moins de sept jours après l'application de l'herbicide PURSUIT 70 DG. Si l'humidification n'est pas possible, il faut procéder à un sarclage léger de 5 à 8 cm de profondeur à l'aide d'une herse à roulette ou d'un rotoculteur S-tine pour enlever les mauvaises herbes jusqu'à ce que le sol ait reçu l'humidité adéquate.

Les traitements de pré-plantation hâtive ont l'avantage de laisser à l'agriculteur plus de temps pour assurer l'humidification adéquate du sol et ce, dans le but d'activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs ont tout intérêt à considérer cette technique, de préférence s'ils font une application de surface du produit.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG en traitement par incorporation en pré-plantation deux années de suite. Laisser passer au moins 24 mois entre les applications par incorporation en pré-plantation.

On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement de prélevée, on voit apparaître la 2<sup>e</sup> ou la 3<sup>e</sup> feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide pour post-levée. NE PAS sarcler en profondeur dans le sol.

En cas d'échec de la culture, seuls le soya le haricot blanc, le haricot rouge, les pois de conserverie, et le blé d'hiver (plus de 120 jours après la dernière application) peuvent être semés de nouveau l'année même de l'application. Le travail de préparation du sol avant de semer de nouveau ne doit pas excéder 10 cm de profondeur.

NE PAS appliquer l'herbicide PURSUIT 70 DG sur une culture soumise à des agressions de toutes sortes; cela risque de l'endommager.

L'herbicide PURSUIT 70 DG peut entraîner un retard dans la croissance de la culture de soya. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les noeuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide PURSUIT 70 DG a été utilisé conformément aux taux d'application indiqués sur les étiquettes et en suivant les recommandations.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Pour ce qui est de la gestion de la résistance, PURSUIT 70 DG est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à PURSUIT 70 DG et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner le PURSUIT 70 DG ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

2022-0975  
2022-03-04

- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF au 1-877-371-2273.

<sup>MD</sup>Sauf indication contraire, les produits énumérés sont des marques déposées de leurs fabricants respectives.

2022-0975  
2022-03-04

|        |   |           |
|--------|---|-----------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|--------|---|-----------|

PURSUIT<sup>MD</sup> 70 DG HERBICIDE

POUR LES CULTURES DE SOYA

USAGE AGRICOLE

GRANULES SOLUBLES

NE PAS UTILISER DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES

GARANTIE : imazéthapyr - 70%

AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES

NO. D'HOMOLOGATION 24271      LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 214 g par paquet

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT DE L'EMPLOI DE CE PRODUIT  
ET METTANT EN DANGER DES PERSONNES OU DES BIENS,  
TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT, AU 1(800)454-2673

ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

PURSUIT est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V., utilisée avec permission par BASF Canada Inc.

©BASF Canada Inc., 1996

2022-0975  
2022-03-04

## **PRÉCAUTIONS**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

NOCIF SI INGÉRÉ, INHALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU

NE PAS CONTAMINER LES ALIMENTS POUR LES HUMAINS OU LES ANIMAUX.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU ET LES VÊTEMENTS.

ÉVITER D'INHALER LES VAPEURS OU LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION.

Irritant pour les yeux.

Peut provoquer une irritation de la peau.

Utiliser dans un endroit bien aéré.

Ne pas toucher les sachets solubles avec des gants mouillés.

Ne pas ouvrir les sachets solubles. Entreposer dans un endroit sec.

Se protéger de la poussière et des éclaboussures en portant des lunettes protectrices ou un masque anti-poussière et des gants résistants aux produits chimiques au moment des opérations de mélange, de remplissage, et pendant l'application, le nettoyage et la réparation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation du produit.

Ne pas manger, boire ni fumer lors de l'utilisation.

Se laver les mains et le visage avant de manger, de boire, de fumer et d'aller aux toilettes;

Prendre une douche immédiatement après le travail.

Entreposer et laver séparément tous les vêtements de protection.

Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, masque) à l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés.

Laver les vêtements à l'eau chaude et au détergent avant de les porter de nouveau.

Porter des vêtements frais lavés tous les jours.

Ne pas entrer ou permettre l'entrée dans les sites traités avant l'expiration du délai de sécurité de 12 heures.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

## **DANGERS ENVIRONNEMENTAUX**

TOXIQUE pour des espèces végétales terrestres et aquatiques non ciblées. Respecter les zones tampons définies sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

2022-0975  
2022-03-04

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le plan d'eau.

## PREMIERS SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

## ÉLIMINATION

1. Rendre le contenant vide inutilisable.
2. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
3. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial.

2022-0975  
2022-03-04

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2022-0975  
2022-03-04

## **ENTREPOSAGE**

Entreposer dans un endroit frais et sec, loin des enfants, des animaux, des produits destinés à la consommation humaine ou animale et des fertilisants. Garder tout produit non utilisé dans son contenant d'origine bien fermé. Garder au sec en tout temps. Protéger de la pluie. Éviter le gel.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

2022-0975  
2022-03-04

Approved Pursuit 70 DG French pouch label (imazethapyr re-evaluation [2011-0975]),  
February 17, 2012

**PURSUIT 70 DG**

Herbicide en granulés sec 70%  
dispersible à l'eau en sachets solubles à l'eau

**USAGE AGRICOLE**

**GARANTIE : imazéthapyr - 70%**

**AVERTISSEMENT, CONTIENT L'ALLERGÈNE SULFITES**

**N0. D'HOMOLOGATION 24271  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**CONTENU NET: 214 g par paquet**

**ATTENTION : IRRITANT POUR LES YEUX  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**Pour le mode d'emploi, voir l'étiquette sur le contenant.**